



7522 - Il ne peut ni l'incliner ni se prosterner dans la prière.

question

Question : Ma question porte sur la prière. A la suite d'un accident survenu il y a quelque temps, j'éprouve une douleur au dos qui m'a rendu incapable de m'incliner et de me prosterner. En plus, il m'a été conseillé de ne pas essayer pour éviter d'accentuer ma douleur. Ce qui me donne un sentiment de culpabilité. Comment pourrais-je accomplir la prière? Donnez-moi des conseils. Puisse Allah nous récompenser par le bien?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Imrane Ibn Houssayn dit : « J'avais des hémorroïdes et j'ai interrogé le messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) à ce sujet et il m'a dit : **Prie debout, si tu peux sinon prie assis sinon prie couché** (rapporté par Boukhari 10,66).

Les hémorroïdes provoquent des douleurs annales. Pour ce qui vous concerne , si vous pouvez rester debout , ne vous assoyez qu'en cas de peine majeure. Ainsi votre récompense sera entière, compte tenu du hadith d'Abou Moussa al-Ash'ari selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quand un croyant est malade ou est on voyage, on lui inscrit une récompense égale à celle des actions qu'il menait quand il était sain ou sédentaire (rapporté par Boukhari, 2834).

La gèneuflexion et la prosternation ne vous incombent pas en raison de votre incapacité de les effectuer sans une peine insupportable. Cependant, vous pouvez tenter de les imiter par des gestes impliquant une inclinaison plus orientée vers le bas compte tenu du hadith : **Prie au sol si tu peux. Sinon fais des gestes et le geste tenant lieu de prosternation doit impliquer une inclinaison plus orientée vers le bas que celui indiquant la gèneuflexion** Cheikh al-Albani dit : **Ce hadith est rapporté par At-Tabarani , al Barani , al-Baraq et Ibn as-Sammak dans son hadith , 2/67 et al**



Bayhaqi. Sa chaîne est sûre comme je l'ai expliqué dans as-Sahihah 323) voir Sifatou salati an-nabiyyi , P.79.

Dans le corpus d'al-Umda dit : Si le prieur est incapable d'effectuer la gémuflexion et l'inclinaison, il les remplace par des gestes voir al-Umda, sharh al-Oudda, P.126.

Si vous ne pouvez même pas vous incliner, priez comme vous le pouvez. Vos gémuflexions et vos prosternations se réalisent par l'intention. Mais récitez les prières et invocations qu'elles impliquent respectivement quand vous arrivez à leurs emplacements. Allah n'impose à personne ce qui est au-dessus de ses capacités. Il n'a rien institué dans la religion pour vous gêner. Allah le Très Haut le sait mieux.